



Charlotte Dipanda est actuellement en contentieux avec l'administration fiscale en France.

Selon les informations, l'artiste camerounaise Charlotte Dipanda est accusée de fraude fiscale, dissimulation de revenus et manipulation d'espèces. Les impôts français lui réclament la somme impressionnante de 73 715 €, soit environ 49 millions de FCFA, pour une période de 2020.

D'après le document de la Direction Générale des Finances Publiques, portant sur "Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2020 Avis d'impôt établi en 2024", Charlotte Dipanda a encaissé 112 794 €, soit environ 74 millions de FCFA, au cours de l'année 2020. Cependant, cette somme n'a pas été déclarée par l'artiste, considérée comme "un revenu d'origine indéterminée".

Les impôts ont donc établi cette somme comme revenu fiscal de référence, mais l'artiste a été sommée de rembourser la faramineuse somme de 73 715 €, soit près de 49 millions FCFA, depuis janvier 2024, rapporte le lanceur d'alertes Boris Bertolt.

Les soupçons portent notamment sur la dissimulation des recettes provenant des concerts hors de France, ainsi que les encaissements non déclarés. Les impôts français ont également mis la

main sur les sommes déposées dans des comptes hors Union Européenne avant de rentrer en France.

Charlotte Dipanda est donc accusée de fraude fiscale et de dissimulation de revenus. Elle a été sommée de payer à l'État Français près de 50% des 74 millions de FCFA qu'elle a encaissés, soit les deux tiers